



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale
14 mars 2008
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 26^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 21 décembre 2007, à 22 h 45

Président : M. Ali (Malaisie)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Saha

Sommaire

Point 137 de l'ordre du jour : Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 138 de l'ordre du jour : Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (*suite*)

Point 139 de l'ordre du jour : Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (*suite*)

Point 140 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

Transfert de bâtiments à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

Point 161 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (*suite*)

Point 164 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



Point 136 de l'ordre du jour : Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne (*suite*)

Point 128 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (*suite*)

Rapports du Bureau des services de contrôle interne et financement de l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats

Point 127 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (*suite*)

Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007

Point 128 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (*suite*)

Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation

Incidences sur le budget-programme concernant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées

Projet de rapport de la Cinquième Commission

Questions relatives à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Point 126 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Questions dont l'examen est renvoyé à une date ultérieure

Clôture des travaux de la Cinquième Commission pour la partie principale de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale

La séance est ouverte à 0 h 5.

Point 137 de l'ordre du jour : Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (*suite*) (A/C.5/62/L.13)

Projet de résolution A/C.5/62/L.13 : Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

1. **M. de Rijk** (Pays-Bas) présente le projet de résolution A/C.5/62/L.13. Considérant que la Cinquième Commission a décidé de rejeter la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à ce que le délai dont disposeraient les fonctionnaires pour soumettre une demande de mesure corrective devrait être réduit de 60 à 30 jours, et pour éviter toute confusion, il propose d'insérer, après le paragraphe 52 du projet, un nouveau paragraphe qui se lirait comme suit : « 53. *Prend note* du paragraphe 35 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires » et de renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.

2. *Le projet de résolution A/C.5/62/L.13, tel que modifié oralement, est adopté.*

Point 138 de l'ordre du jour : Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (*suite*) (A/62/7/Add.30 et A/62/586; A/C.5/62/L.11)

Point 139 de l'ordre du jour : Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (*suite*) (A/62/7/Add.30 et A/62/586; A/C.5/62/L.12)

3. **M^{me} Van Buerle** (Directrice de la Division de la planification des programmes et du budget), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'effet de l'évolution des taux de change et des taux d'inflation sur les prévisions révisées concernant le Tribunal pénal international pour le Rwanda et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (A/62/586), dit que si la proposition d'actualisation des coûts est adoptée, il faudra prévoir dans le projet de budget-programme

pour l'exercice 2008-2009 des ressources supplémentaires d'un montant de 43 696 600 dollars aux chapitres des dépenses, et d'un montant de 5 492 300 dollars aux chapitres 1 et 3 des recettes.

4. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/62/7/Add.30), dit qu'il ne voit aucune raison technique de contester les prévisions révisées présentées par le Secrétaire général dans les documents A/62/586 et A/62/587, liées à l'évolution des taux de change et d'inflation.

5. **Le Président** propose que la Commission recommande à l'Assemblée générale de prendre note des prévisions révisées liées à l'effet de l'évolution des taux de change et d'inflation sur les projets de budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour l'exercice biennal 2008-2009.

6. *Il en est ainsi décidé.*

Projet de résolution A/C.5/62/L.11 : Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

7. *Le projet de résolution A/C.5/62/L.11 est adopté.*

Projet de résolution A/C.5/62/L.12 : Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

8. *Le projet de résolution A/C.5/62/L.12 est adopté.*

Point 140 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

Transfert de bâtiments à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (A/C.5/62/L.14)

Projet de résolution A/C.5/62/L.14 : Transfert de bâtiments à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

9. *Le projet de résolution A/C.5/62/L.14 est adopté.*

Point 161 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (suite) (A/C.5/62/L.15)

Projet de résolution A/C.5/62/L.15 : Financement de l'Opération hybride Union Africaine-Nations Unies au Darfour

10. *Le projet de résolution A/C.5/62/L.15 est adopté.*

Point 164 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (suite) (A/C.5/62/L.16)

Projet de résolution A/C.5/62/L.16 : Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

11. *Le projet de résolution A/C.5/62/L.16 est adopté.*

Point 136 de l'ordre du jour : Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne (suite)

Point 128 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (suite)

Rapports du Bureau des services de contrôle interne et financement de l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats (A/C.5/62/L.26)

Projet de résolution A/C.5/62/L.26 : Rapports du Bureau des services de contrôle interne et financement de l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats

12. *Le projet de résolution A/C.5/62/L.26 est adopté.*

Point 127 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (suite)

Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (A/C.5/62/L.10)

Projet de résolution A/C.5/62/L.10 : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007

13. **M. Abelian** (Secrétaire de la Commission) appelle l'attention sur le paragraphe 2 de la section A du projet de résolution A/C.5/62/L.10 et dit que,

comme convenu lors des consultations officieuses, l'alinéa ci-après sera ajouté après l'alinéa c) :

« d) Le crédit ouvert au chapitre 34 (Compte pour le développement) est augmenté de 5 millions de dollars des États-Unis ».

14. *Le projet de résolution A/C.5/62/L.10, tel que révisé oralement, est adopté.*

Point 128 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (suite)

Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation (A/62/7/Add.30 et A/62/587)

15. **M^{me} Van Buerle** (Directrice de la Division de la planification des programmes et du budget), présentant le rapport du Secrétaire général concernant les prévisions révisées liées à l'incidence des variations des taux de change et d'inflation (A/62/587), dit que ces prévisions ont été présentées conformément aux procédures établies. L'état 4 donne la liste détaillée des incidences de l'actualisation des coûts, par chapitre du budget et grand facteur de variation, et tient compte des ajustements recommandés par le Comité consultatif.

16. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) recommande que l'Assemblée générale prenne note des renseignements figurant dans le document A/62/587.

17. **Le Président** propose que la Commission recommande à l'Assemblée générale de prendre note des prévisions révisées liées à l'incidence des variations des taux de change et d'inflation sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.

18. *Il en est ainsi décidé.*

Incidences sur le budget-programme concernant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/C.5/62/L.17)

Projet de décision A/C.5/62/L.17 : Incidences sur le budget-programme concernant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

19. **M. Wallace** (États-Unis d'Amérique) regrette que sa délégation n'ait pu se rallier au consensus sur le projet de décision à l'examen et demande qu'il soit procédé à un vote enregistré sur la section K, relative

aux incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/62/L.65/Rev.1, tel qu'oralement révisé.

20. **M. Hussain** (Pakistan), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine pour expliquer son vote avant le vote, dit que la section K du projet de décision A/C.5/62/L.17 doit être traitée conformément aux procédures établies et considérée comme un état des incidences sur le budget-programme. Le Comité consultatif ayant donné les orientations qui conviennent et pris note de l'état présenté par le Secrétaire général, le Groupe des 77 et la Chine voteront pour l'adoption de cette section du projet.

21. À la demande du représentant des États-Unis d'Amérique, il est procédé à un vote enregistré sur la section K du projet de décision A/C.5/62/L.17.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burundi, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sénégal, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de

Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Monaco, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie.

S'abstiennent :

Islande, Japon, Liechtenstein, Norvège, Nouvelle-Zélande, Suisse.

22. *La section K du projet de décision A/C.5/62/L.17 est adoptée par 94 voix contre 40, avec 6 abstentions*.*

23. *L'ensemble du projet de décision A/C.5/62/L.17 est adopté.*

24. **M. Plunkett** (Canada) dit que sa délégation a voté contre l'adoption par la Troisième Commission du projet de résolution A/C.3/62/L.65/Rev.1, tel qu'oralement révisé, parce que les préparatifs de la Conférence d'examen de Durban lui inspirent de vives inquiétudes. Il rappelle que la Cinquième Commission se distingue des autres grandes commissions en ce qu'elle est avant tout un organe technique chargé de veiller à la bonne allocation des ressources de l'Organisation et que, pour ce faire, et conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, elle a besoin de prévisions de dépenses détaillées qui, en l'occurrence, ne lui ont pas été communiquées. Étant donné que la pratique consistant à adopter les résolutions budgétaires par consensus est essentielle à son bon fonctionnement, il espère qu'elle y reviendra sans délai.

25. **M. Wallace** (États-Unis d'Amérique) rappelle qu'à la Troisième Commission, sa délégation a fait part de ses préoccupations à propos du projet de résolution A/C.3/62/L.65/Rev.1, tel qu'oralement révisé, et de son opposition à la Conférence d'examen de Durban. Les États-Unis s'efforcent depuis longtemps de respecter les règles et pratiques en vigueur à la Cinquième Commission, en vertu desquelles, notamment, le Secrétariat est tenu de fournir des renseignements suffisants au sujet des incidences sur le budget-programme. L'état de ces incidences présenté dans le document A/C.5/62/21 n'a pas d'antécédent dans l'histoire de l'ONU, à la seule exception du Document

* La délégation espagnole a informé la Commission par la suite qu'elle avait en fait l'intention de voter contre l'adoption de la section K du projet de décision.

final du Sommet mondial de 2005, parce qu'il ne contient pas les informations détaillées dont la Cinquième Commission a besoin pour se prononcer en connaissance de cause. La délégation des États-Unis redoute qu'il soit fait un usage politique des règles et procédures de la Commission et c'est pourquoi elle a demandé un vote enregistré sur la section K du projet de décision A/C.5/62/L.17.

Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009
(A/C.5/62/L.18)

Projet de résolution A/C.5/62/L.18 : Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

26. **M. Torres Lépori** (Argentine) présente le projet de résolution A/C.5/62/L.18.

27. **M. Wallace** (États-Unis d'Amérique), déplorant que sa délégation ne puisse se rallier au consensus sur le projet de résolution A/C.5/62/L.18, demande qu'il soit procédé à un vote enregistré.

28. **M. Hussain** (Pakistan), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine pour expliquer son vote avant le vote, déplore vivement que le représentant des États-Unis ait demandé la mise aux voix du projet de résolution A/C.5/62/L.18, qui est le résultat de plusieurs mois de travail intensif. Cette décision extrême est contraire aux dispositions de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale et met en cause l'esprit de consensus, de coopération et de confiance qui règne traditionnellement à la Cinquième Commission. Pendant les négociations prolongées sur le projet de résolution, les préoccupations des délégations ont été, dans la mesure du possible, pleinement examinées et prises en compte. Aussi l'orateur est-il très déçu que les négociations semblent n'avoir servi à rien.

29. Il est particulièrement regrettable que la délégation des États-Unis ait pris l'habitude de faire obstacle, d'une façon ou d'une autre, à l'adoption de la résolution sur le budget de l'exercice biennal. Le plafonnement du budget de l'exercice 2006-2007 continue de perturber les travaux de l'Assemblée générale et le processus intergouvernemental, ce dont il est dommage que l'on n'ait tiré aucune conclusion. Le Groupe des 77 et la Chine voteront bien évidemment pour le projet de résolution A/C.5/62/L.18.

30. À la demande du représentant des États-Unis d'Amérique, il est procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution A/C.5/62/L.18.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Moldova, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique

S'abstiennent :

Néant

31. *Le projet de résolution A/C.5/62/L.18 est adopté par 141 voix contre 1.*

32. **M. Wallace** (États-Unis) se félicite que la Cinquième Commission se soit efforcée de parvenir à un accord sur le projet de budget pour l'exercice biennal 2008-2009. Il fait observer que les membres du Groupe des 77 et la Chine partagent les préoccupations d'ordre général exprimées par sa délégation, notamment celles concernant la budgétisation au coup par coup, et il explique que tout au long des négociations sur le projet de résolution A/C.5/62/L.18, sa délégation a estimé que le budget à l'examen avait un caractère préliminaire et qu'elle a fait part de ses inquiétudes lorsqu'il est devenu manifeste que le montant définitif dépasserait largement les prévisions initiales.

33. Les budgets adoptés par l'Organisation doivent être financièrement rationnels, principe qu'il s'est avéré difficile de respecter dans les circonstances actuelles. En fin de compte, c'est l'inscription des dépenses supplémentaires prévues au titre de la Conférence d'examen de Durban qui a empêché les États-Unis de se rallier au consensus sur le projet de résolution A/C.5/62/L.18.

Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées (A/C.5/62/22)

34. **M^{me} Van Buerle** (Directrice de la Division de la planification des programmes et du budget), présentant le rapport du Secrétaire général intitulé « Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées », dont la Commission a été saisie conformément aux dispositions de la résolution 42/211 de l'Assemblée générale, signale d'éventuelles nouvelles dépenses à imputer sur le fonds de réserve dont l'Assemblée a approuvé le montant dans sa résolution 61/254, relative à l'esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.

35. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), faisant une déclaration orale, dit que le Comité recommande que l'Assemblée générale prenne note du fait que le solde du fonds de réserve sera ramené à 12 191 000 dollars.

36. **Le Président** propose que la Commission recommande à l'Assemblée générale de prendre note du fait que le solde du fonds de réserve sera ramené à 12 191 000 dollars.

37. *Il en est ainsi décidé.*

Projet de rapport de la Cinquième Commission (A/C.5/62/L.23)

38. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de rapport de la Cinquième Commission, qui se divise en deux parties. La première rend compte des décisions de la Commission et la seconde regroupe ses recommandations. Comme le projet de résolution I, intitulé « Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 », a déjà été adopté, le Président invite la Commission à se prononcer sur les autres recommandations figurant dans la seconde partie du rapport.

Projet de résolution II : Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (A/C.5/62/L.19)

39. *Le projet de résolution II est adopté.*

Projet de résolution III : Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/C.5/62/L.20)

40. **M. Diab** (République arabe syrienne) dit qu'il n'a pas été tenu compte des vives inquiétudes dont sa délégation a fait part lors de l'examen, par la Commission, de la section V du projet de résolution, portant sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité. C'est pourquoi il demande que cette section fasse l'objet d'un vote enregistré. Sa délégation expliquera sa position lorsque l'Assemblée aura adopté la résolution en séance plénière.

41. *À la demande du représentant de la République arabe syrienne, il est procédé à un vote enregistré sur la section V du projet de résolution III (A/C.5/62/L.20).*

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Canada, Chine, Chypre, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guyana,

Hongrie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Moldova, Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique populaire lao, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zimbabwe

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Bangladesh, Chili, Colombie, Guatemala, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Malawi, Mexique, Panama, République arabe syrienne, République dominicaine, Sri Lanka, Uruguay

42. *La section V du projet de résolution III (A/C.5/62/L.20) est adoptée par 92 voix contre zéro, avec 14 abstentions*.*

43. **M. Quezada** (Chili) dit qu'il s'est abstenu de voter parce qu'il estime que la Commission doit perpétuer l'usage consistant à régler par consensus les questions litigieuses, qui explique d'ailleurs que la Commission se réunit à cette heure avancée de la nuit. Le problème dont il est question devrait être examiné dans le cadre approprié, et non à la Cinquième Commission, qui est par nature un organe purement technique.

44. *L'ensemble du projet de résolution III est adopté.*

45. **M. Ramadan** (Liban) dit qu'il y a peut-être eu un malentendu en ce qui concerne l'adoption de la section V du projet de résolution III (A/C.5/62/L.20), vu que certaines délégations ne savaient pas que le

texte initial du paragraphe 9, tel qu'il figurait dans le projet de résolution au moment des négociations informelles, avait été supprimé à la demande de sa délégation.

46. **M. Abelian** (Secrétaire de la Commission) dit que toute rectification des résultats du vote sur la section V du projet de résolution III (A/C.5/62/L.20) sera indiquée dans le rapport de la Commission.

Projet de résolution IV : Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2008-2009 (A/C.5/62/L.21)

47. *Le projet de résolution IV est adopté.*

Projet de résolution V : Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/C.5/62/L.22)

48. *Le projet de résolution V est adopté.*

Projet de rapport de la Cinquième Commission (A/C.5/62/L.23)

49. **Le Président** invite la Commission à adopter le projet de rapport, contenu dans les première et deuxième parties du document A/C.5/62/L.23.

50. *Le projet de rapport de la Cinquième Commission est adopté.*

Questions relatives à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/C.5/62/L.25)

51. **M. Rashkow** (États-Unis d'Amérique) demande qu'il soit procédé à un vote enregistré sur le paragraphe 10 du projet de résolution A/C.5/62/L.25.

52. **M. Hussain** (Pakistan), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine pour expliquer son vote avant le vote, souscrit sans réserve aux dispositions du paragraphe 10 du projet de résolution et votera donc pour l'adoption du paragraphe.

53. *À la demande du représentant des États-Unis d'Amérique, il est procédé à un vote enregistré sur le paragraphe 10 du projet de résolution A/C.5/62/L.25.*

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burundi, Cambodge, Chili, Chine,

* La Commission a été informée par la suite qu'en fait, les délégations afghane, bangladaise, colombienne, guatémaltèque, indienne, mexicaine, saoudienne et uruguayenne avaient l'intention de voter pour l'adoption de la section V du projet de résolution et que les délégations algérienne, libyenne, soudanaise et yéménite avaient l'intention de s'abstenir.

Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Ghana, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sénégal, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique

S'abstiennent :

Allemagne, Andorre, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie

54. *Le paragraphe 10 du projet de résolution A/C.5/62/L.25 est adopté par 93 voix contre 1, avec 47 abstentions.*

55. **M. Kovalenko** (Fédération de Russie) déplore que la Commission mette aux voix des dispositifs visant à protéger les intérêts de milliers de participants à la Caisse des pensions et de bénéficiaires de ses prestations et ceux des États Membres, qui sont les garants du bon fonctionnement de la Caisse.

56. Rappelant que l'Assemblée générale et le Comité mixte de la Caisse des pensions étudient depuis plusieurs années la question complexe du versement des pensions en Équateur, sans trouver de solution conforme aux Statuts et Règlements de la Caisse, il dit que la décision consistant à indemniser les retraités constituerait un fâcheux précédent et ne serait pas sans risques.

57. La délégation russe déplore que la Commission ne soit pas parvenue à un consensus sur la proposition tendant à financer le versement à titre gracieux préconisé par le Comité mixte au moyen de contributions volontaires, car elle aurait permis d'apporter une solution technique satisfaisante au problème, sans créer de précédent nuisible au fonctionnement de la Caisse. Elle a donc décidé de s'abstenir lors du vote sur l'adoption du paragraphe 10 du projet de résolution.

58. **M. Fermín** (République dominicaine), s'exprimant au nom du Groupe de Rio, déplore que la proposition faite par celui-ci en vue d'aider les retraités équatoriens qui ont consacré une partie de leur vie à l'Organisation n'ait pas recueilli un soutien unanime. Le versement à titre gracieux envisagé ne nécessite pas de prélever des ressources sur le budget ordinaire et ne constitue pas un précédent. Le Groupe de Rio espère que la Cinquième Commission reviendra à l'usage consistant à se prononcer par consensus.

59. *À la demande du représentant des États-Unis d'Amérique, il est procédé à un vote enregistré sur l'ensemble du projet de résolution A/C.5/62/L.25.*

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe

libyenne, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Moldova, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique

S'abstiennent :

Canada

60. *L'ensemble du projet de résolution A/C.5/62/L.25 est adopté par 140 voix contre une, avec une abstention.*

61. **M. Rashkow** (États-Unis d'Amérique) se dit profondément déçu que la proposition qui est faite dans le projet de résolution d'effectuer à titre exceptionnel et gracieux un versement ponctuel ait été adoptée. Sa délégation est fermement opposée à la solution globale prévue dans le projet qui, selon le Comité consultatif et le Comité d'actuaire de la Caisse, est contraire au principe du remplacement du revenu et au système de la double filière consacrés par les Statuts et Règlements de la Caisse.

62. Les États Membres ayant l'importante responsabilité fiduciaire de veiller à la bonne santé financière de la Caisse des pensions, la délégation des États-Unis ne peut en conscience approuver la proposition susmentionnée, susceptible de susciter à l'avenir d'autres demandes de versement au motif de l'instabilité économique. Tout au long de l'examen de la question, elle a bien précisé qu'à son avis, tous les participants à la Caisse et ses bénéficiaires devaient

être traités sur un pied d'égalité et qu'il était donc inapproprié que l'Assemblée générale autorise un versement spécial au profit des personnes concernées.

63. En outre, ces personnes sont relativement aisées, vu qu'elles perçoivent des pensions d'un montant annuel compris entre 20 000 dollars et 50 000 dollars, alors que l'Organisation peine à aider des populations complètement démunies dans le monde et que l'Équateur a un revenu annuel moyen par habitant de 2 840 dollars et un taux de pauvreté de plus de 35 %.

64. **M. Torres Lépori** (Argentine) se félicite que la Commission ait approuvé la mesure recommandée par le Comité mixte de la Caisse des pensions, organe technique doté d'une expérience et d'un savoir-faire indiscutables.

Point 126 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies
(suite) (A/C.5/62/L.24)

Questions dont l'examen est renvoyé à une date ultérieure (A/C.5/62/L.24)

Projet de décision A/C.5/62/L.24 : Questions dont l'examen est renvoyé à une date ultérieure

65. *Le projet de décision A/C.5/62/L.24 est adopté.*

Clôture des travaux menés par la Cinquième Commission pendant la partie principale de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale

66. Après les félicitations d'usage, au cours desquelles la Commission fait ses adieux à M. Rajat Saha, Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et auxquelles participent **M. Hussain** (Pakistan), au nom du Groupe des 77 et de la Chine, **M. Tawana** (Afrique du Sud), au nom du Groupe des États d'Afrique, **M. Ramos** (Portugal), **M. Sena** (Brésil), **M. Nagesh Singh** (Inde), **M. Mir** (Royaume-Uni), **M. Afifi** (Égypte), **M. Rashkow** (États-Unis d'Amérique), **M. Muhith** (Bangladesh), **M. Torres Lépori** (Argentine), **M. Debabeche** (Algérie), **M. Rosales Díaz** (Nicaragua), **M^{me} Bárcena** (Secrétaire générale adjointe à la gestion) et **M. Sach** (Contrôleur), le **Président** déclare que la Cinquième Commission a achevé les travaux qu'elle a menés pendant la partie principale de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 2 h 15.